

Compte de primes

Un concept d'une grande souplesse /



Paiement des primes sans souci /

Profitez sans tarder des avantages du compte de primes pour votre assurance-vie AXA. Vous n'êtes ainsi plus tenu à aucun délai de paiement et décidez librement du montant et de la date de vos versements.

Solution simple

Le compte de primes n'engendre aucuns frais ni aucune commission supplémentaire et vous permet d'oublier tout simplement les échéances de votre police de prévoyance. Les primes sont automatiquement prélevées en temps voulu.

La prime de votre assurance-vie est payée non plus à l'échéance, mais au moment qui vous convient le mieux:

- Montants partiels variables, plusieurs fois par an
- Virements mensuels via un ordre permanent
- Plusieurs primes annuelles en une seule fois

Avantages

- Souplesse de paiement
- Rémunération avantageuse, supérieure depuis plusieurs années au taux du marché
- Prélèvement automatique des primes de vos assurances-vie à l'échéance
- Tenue gratuite du compte
- Vue d'ensemble optimale grâce au relevé de compte détaillé donnant le décompte des intérêts au 31 décembre
- Monnaie: CHF, EUR, USD – en fonction de votre police d'assurance-vie

Intéressé(e)?

Prenez contact avec votre conseiller clientèle ou joignez-nous au **0800 809 810**



Informations et conditions

■ Utilité du compte de primes

Utilisez le compte de primes pour payer les primes de vos assurances-vie AXA. Vous pourrez ainsi déterminer en toute liberté le moment et la date de vos versements. Le compte est ouvert dans la monnaie correspondant à votre police de prévoyance, soit en CHF, en EUR ou en USD. Seule condition: le preneur d'assurance et le titulaire du compte doivent être une seule et même personne.

■ Prélèvement des primes à l'échéance

Les primes sont prélevées automatiquement. Si le solde du compte est insuffisant, nous établissons une facture pour la différence.

■ Rémunération et fiscalité

Le taux d'intérêt de votre compte dépend des conditions du marché, mais est supérieur à la moyenne depuis plusieurs années. Si vous êtes fiscalement domicilié en Suisse, vous devez déclarer les intérêts en tant que revenus et l'avoir en tant que fortune. Le compte n'est pas soumis à l'impôt anticipé.

■ Relevé de compte

Au 31 décembre de chaque année, vous recevez un relevé de compte détaillé sur lequel figure également le décompte des intérêts. Ce relevé est considéré comme accepté sauf avis contraire écrit dans les 30 jours suivant la date d'expédition.

■ Solde et remboursements

Le solde du compte de primes ne peut excéder le total des primes dues jusqu'à l'expiration du contrat. Vous pouvez à tout moment investir tout ou partie du solde dans une nouvelle police d'assurance-vie AXA. Le compte n'est effectivement clos que si l'obligation de paiement des primes s'éteint en raison de l'expiration du contrat ou d'une transformation de ce dernier en une assurance libérée du paiement des primes. En cas de décès, le solde est intégré à la masse successorale.

■ Restriction

Le compte de primes ne peut servir qu'au paiement des primes de prévoyance AXA du 3^e pilier. Il ne peut être utilisé pour le règlement des primes d'autres contrats, tels que l'assurance des véhicules automobiles, la prévoyance professionnelle (2^e pilier), le paiement d'intérêts hypothécaires ou d'intérêts sur prêt, ou encore le remboursement d'un emprunt.

Les questions de prévoyance et d'assurance appellent des réponses individuelles.
AXA vous ouvre de nouvelles perspectives et vous propose des solutions adaptées.

Demandez dès maintenant un entretien-conseil sans engagement de votre part.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
24 heures sur 24:
0800 809 810
AXA.ch
AXA Vie SA

